
Renvoi au comité de salut public de la lettre d'un représentant en mission à Soissons qui relate de l'exécution du citoyen Luillier, secrétaire-greffier de la commune de Cambrai, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de la lettre d'un représentant en mission à Soissons qui relate de l'exécution du citoyen Luillier, secrétaire-greffier de la commune de Cambrai, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 62;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40248_t1_0062_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

sa confiance réside en vous seuls. Jusqu'à ce moment vous avez eu l'intégrité, l'équité, le courage d'épurer votre corps législatif, achevez votre ouvrage, et restez à votre poste jusqu'à la paix.

« Sauvez la nation par votre sévérité, ce n'est que par cette conduite surveillante que vous pouvez prétendre à la reconnaissance de vos frères et à l'estime des enfants de Laon et du département de l'Aisne, qui vous devront leur bonheur et leur liberté.

« P. C. M. DUMAGE, *président*; GALLY, *secrétaire*; DHONNEUR, *secrétaire*; C. CAIGNART, *secrétaire*. »

La Société populaire de Grandvilliers demande le rapport du décret qui ordonne que les ministres du culte seront salariés par la nation.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Un des représentants du peuple, chargé de la levée extraordinaire dans la seconde division, écrit de Soissons, le 21 brumaire, que Luillier, secrétaire-greffier de la commune de Cambrai, chez lequel on a trouvé 14 lettres d'émigrés et des quittances d'argent qu'il avait fait passer à Mons aux émigrés en 1793, et pour 3 à 400,000 livres d'accaparement, a été exécuté; avant de mourir, il a déclaré que dans son jardin il avait enterré une assez grande quantité de vaisselle d'argent avec 30 à 40,000 livres en espèces, appartenant à un émigré, nommé Roideville, ci-devant seigneur de Noyelles, près de Cambrai.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public (2).

Lettre des représentants du peuple dans les départements de la Seine-Inférieure et circonvoisins; ils informent la Convention nationale, qu'au désir de leur arrêté du 16 de ce mois, il part de la commune de Rouen deux bataillons complets, formés des citoyens de cette commune, bien armés et équipés, et très disposés à secourir les républicains qui combattent les rebelles.

Insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre des représentants du peuple dans les départements de la Seine-Inférieure et circonvoisins (4).

Les représentants du peuple français envoyés dans les départements de la Seine-Inférieure et circonvoisins, à la Convention nationale.

« Rouen, 20 brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyens nos collègues,

« Nous vous prévenons qu'au désir de notre arrêté du 16 de ce mois, il part aujourd'hui

de la ville de Rouen 2 bataillons complets, formés des citoyens de cette commune, bien armés et équipés, qui vont à Lisieux. La formation s'est faite on ne peut plus rapidement, malgré la répugnance de quelques individus qui auraient préféré rester dans leur magasin à marcher contre les rebelles. Ils ont pris la dénomination de premier et de second bataillon de la Montagne; ils sont suivis de 8 pièces de canon de campagne avec leurs munitions, de 75 canonniers et de 100 cavaliers de la cavalerie nationale du département de la Seine-Inférieure. Le surplus des troupes part aussi du Havre. Le tout se réunira à Lisieux, et attendra les ordres du général Sépher; nous espérons que ce renfort sera d'une grande utilité aux républicains qui combattent les rebelles. L'activité des agents militaires mérite les plus grands éloges. La levée, l'organisation en compagnies, la formation en bataillons, l'armement, l'équipement, tout a été terminé en deux jours. Cette petite armée est partie de Rouen aux cris redoublés de *Vive la République!* Nous osons vous assurer que ces 2 bataillons sont des plus beaux de l'armée, et que la majeure partie des citoyens qui les composent manœuvrent on ne peut mieux.

« Salut et fraternité.

« DELACROIX; LEGENDRE. »

« Je suis mère de cinq filles, écrit la citoyenne Jarnan, veuve Langerat, et j'ai le regret de n'avoir pas donné de défenseurs à la patrie; j'ai 72 livres en argent, je vous les adresse pour contribuer aux frais de la guerre; et j'invite la Convention nationale à rester à son poste. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la citoyenne Jarnan (2).

« Citoyen Président,

« Je suis mère de cinq filles, et j'ai le regret de n'avoir pas donné de défenseurs à la patrie.

« J'ai 72 livres argent, je vous les adresse pour contribuer aux frais de la guerre.

« Citoyen Président, si la Convention demeure à son poste (et il le faut), les tyrans seront chassés du globe, ma patrie sera en paix et nous serons heureux.

« Salut et espoir.

« JARNAN, VEUVÉ LANGÉRAT. »

« Barbézieux, 2^e quatriidi de brumaire. »

Les sans-culottes du Cap-Breton, département des Landes, applaudissent au grand acte de justice qui a fait tomber la tête de l'infâme Autrichienne; ils invitent la Convention nationale à hâter le jugement des traîtres de Toulon et de

vembre 1793); *Archives nationales*, carton C 278, dossier 736; *Moniteur universel* [n^o 54 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 219, col. 1]; *Mercur universel* [24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 212, col. 2]; *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n^o 420, p. 297).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 168.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 741.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 167.

(2) *Ibid.*

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 168.

(4) *Bulletin de la Convention* du 2^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mardi 12 no-